



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

Cagnotte, le 26 novembre 2017,

**Monsieur Nicolas Hulot**  
**Ministre de la transition écologique et solidaire**  
**cabinet**  
**Hôtel de Roquelaure - 246 Bd Saint-Germain**  
**75007 PARIS**

### **Objet : captures de pinsons**

#### **Monsieur le Ministre,**

Nous savions que la Fédération départementale des chasseurs des Landes avait déposé une demande pour obtenir une dérogation à la Directive Oiseaux : la capture de pinsons des arbres.

Nous avons appris que la Fédération nationale des chasseurs vous avait adressé un courrier le 16 novembre ; fort heureusement nous avons eu une copie de celui-ci qui appelle quelques observations de la part de la principale organisation de protection de la nature et de l'environnement dans les Landes. Celles-ci seront produites en suivant l'ordre chronologique des paragraphes :

§ 2 - Le dossier n'est pas « *conforme aux exigences de la science* » : il est passé sous silence que les pinsons sont des auxiliaires de l'agriculture ; pourtant la première convention internationale de protection des espèces sauvages (Paris le 19 mars 1902) s'intéressait déjà aux oiseaux utiles pour l'agriculture, c'est à dire principalement les insectivores. Or les pinsons ont un régime alimentaire qui comporte une phase intéressante : l'alimentation au moment de la reproduction qui suppose la consommation essentielle d'insectes. Les pinsons méritent donc d'être protégés.

§5 – Le braconnage des passereaux est une réalité, de même que commercialisations et trafic d'influence : des tas de jugements en font foi. Certains piégeurs sont d'ailleurs fiers d'approvisionner telle ou telle personnalité. A tel point qu'on peut sans risque parler de snobisme ! Or comme chacun sait la garderie ne dispose pas de moyens suffisants pour contrôler tous les territoires, tous les congélateurs ...

§7 – Le département des Landes est qualifié de « France périphérique » quelque peu oubliée de la République ! En lisant cela, on croit rêver ! François Mitterrand venait souvent chez nous, Henri Emmanuelli a dirigé longtemps l'exécutif local ... Notre département n'a rien à envier à bien d'autres. Lorsque le signataire du courrier évoque la Convention de Paris de 1902, c'est pour expliquer qu'il a fallu se battre pour continuer à capturer des passereaux. Aucune réflexion sur les fondements scientifiques de cette Convention.

§10 – « *La matole pour le pinson* » ! La SEPANSO doit-elle rappeler au président de la Fédération nationale des chasseurs qu'il existe plusieurs espèces de pinsons et que les populations de ces espèces ne sont pas toutes en bonne santé ?

Il est vrai que Madame Geneviève Darrieusecq, responsable politique landaise, secrétaire d'Etat dans le gouvernement dont vous faites partie, parle toujours du « *pinson, espèce prolifique...* ». Une fin souhaitée ne saurait justifier la diffusion de fake news !

§11 – La SEPANSO fait observer que certains tendeurs ont renoncé à faire des captures, mais qu'au plaisir de la capture, ils ont pris désormais plaisir à observer, à photographier, à protéger !

§13 – La SEPANSO pourrait aligner des dizaines de citations, mais nous nous contenterons d'évoquer l'érosion constante de certaines populations de passereaux. Il y avait en 1981 plus d'un million de pinsons (deux espèces) sur le dortoir des Gaves (secteur de Peyrehorade) ; aujourd'hui on n'en dénombre plus guère qu'une centaine de milliers.

§15 – Que faut-il penser d'une diversité culturelle qui s'exprime au détriment d'autres espèces ? Que cette diversité, un jour ou l'autre, se traduira pas des souvenirs et des regrets : les photos, les enregistrements, les films, les oiseaux naturalisés et les mémoires des tendeurs lorsque l'espèce aura disparu.

§16 – « *Connaissez-vous ce territoire de la Haute-Lande ?* » Le président de la Fédération nationale des chasseurs amalgame Haute-Lande et département des Landes. Il y a beaucoup plus de tendeurs en Sud-Adour qu'en Haute-Lande. Une dérogation est une décision administrative qui viserait tout le département. Vu la description faite de la Haute-Lande (« ... *la forêt et toujours la forêt...* »), son auteur ne doit même pas bien la connaître, à moins qu'il n'ait cherché à vous tromper, Monsieur le Ministre.

Enfin la phrase finale « *Le bonheur de quelques citoyens vaut bien quelques pinsons* » nous laisse perplexe quand on sait qu'elle a été écrite par un responsable d'une organisation agréée pour la protection de la nature et de l'environnement.

Un seul paragraphe sur lequel, nous pouvons être d'accord : « *De ce fait, votre décision ne sera pas seulement une décision ornithologique ou cynégétiques, elle aura une portée républicaine et politique.* ». Et vous me permettez d'ajouter qu'elle sera appréciée à sa juste valeur dans d'autres pays de l'Union européenne.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte